

**BOURSE AUX JOUETS ET PUÉRICULTURE**  
**ESPACE MAME DE SAVONNIÈRES**  
**07 DÉCEMBRE 2025**

ORGANISÉE PAR LES TAMBOURS TOURANGEAUX

**FICHE D'INSCRIPTION**

**A RETOURNER AVANT LE 25 NOVEMBRE 2025**

**AVEC VOTRE RÈGLEMENT**

**PLACES LIMITÉES**



Nom et Prénom : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Numéro carte d'identité : .....

Je soussigné(e) Mme/M .....

certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint

**Photocopie d'une pièce d'identité (resto-verso) obligatoire**

1 emplacement **10 €** (soit 2 tables de 1,20 x 0,80 m) - 2 emplacements max./exposant

Nombre d'emplacement(s) : .....

**PORTANT NON AUTORISÉ**

TOTAL : ..... €

Règlement par chèque à l'ordre : LES TAMBOURS TOURANGEAUX

N° Chèque : ..... Banque : .....

A retourner :

Mme LEFEBVRE Géraldine – Les Tambours Tourangeaux

36 route des Métairies 37510 Savonnières

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDÉ**

Aucune inscription par téléphone ou par mail ne sera acceptée.

**Ne seront validées que les inscriptions déposées ou  
envoyées (dossier complet : 2 volets de la fiche d'inscription dûment remplis, datés et signés,  
carte d'identité et chèque) à l'adresse ci-dessus – Une confirmation vous sera envoyée par sms  
ou mail.**

Renseignements: [tambours.tourangeaux@wanadoo.fr](mailto:tambours.tourangeaux@wanadoo.fr) ou 06.84.83.03.37

## REGLEMENT

### ARTICLE 1 : Horaires

Les horaires d'ouverture au public seront de **09h00 à 17h00**.

Les exposants seront accueillis à partir de 07h30 à l'espace Mame, passé 09h00 et sans avertissement, l'organisateur disposera de leur emplacement.

Les exposants auront une heure trente pour débarrasser leur stand après la fermeture.

### ARTICLE 2 : Inscription et règlement

L'inscription sera enregistrée dès réception du dossier complet (fiche d'inscription datée et signée, copie de la carte d'identité RECTO-VERSO et le règlement par chèque). Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception. Pas de choix d'emplacement. Les emplacements étant limités, une liste d'attente pourra être établie. Un maximum de **4 tables (soit 2 emplacements) est accordé par exposant**. Aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation intervient 7 jours avant la date de la bourse.

### ARTICLE 3 : Emplacements

Les organisateurs restent seuls juges de la distribution des emplacements. Les emplacements devront être respectés et chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tous débris.

### ARTICLE 4 : Matériel d'exposition

Les exposants disposeront de tables et chaises mises à disposition et à rendre propres.

### ARTICLE 5 : Dommages subis par les exposants

Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants, quelle qu'en soit la cause. Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires, à leurs risques et périls.

### ARTICLE 6 : Tarif

1 emplacement = 2 tables 10 € / 1 table mesure 1,20 x 0,80 m

(paiement à l'inscription à l'ordre : LES TAMBOURS TOURANGEAUX).



Le .....  
A.....  
**LU ET APPROUVÉ**  
**SIGNATURE**

